

~

Conformément aux articles 85, 86 et 87 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 29 novembre 2007, à 20 heures, à la Maison communale**

Objet :

CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

ART. 88- Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

ART. 90- Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ART. 100 et 101

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 08.11.2007**
- 2. Approbation du compte 2006 du C.P.A.S.**
- 3. Avis sur le compte 2006 de la Fabrique d'Eglise de Chassepierre**
- 4. Avis sur le budget 2008 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Chassepierre**
 - B) Sainte-Cécile**
- 5. Modification de la structure tarifaire de l'eau**
- 6. Approbation du règlement-taxe sur les immeubles bâtis inoccupés**
- 7. Approbation du règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public**
- 8. Marché de fourniture cellules de columbarium pour le cimetière de Florenville – Ratification de la décision du Collège communal**

- 9. Assemblées générales extraordinaires du 10.12.2007 –**
Approbation des points portés à l'ordre du jour :
A) Interlux
B) Sofilux
C) Télélux
- 10. Assemblées générales stratégiques et extraordinaires**
du 19.12.2007 – Approbation des points portés à
l'ordre du jour :
A) A.I.V.E.
B) I.D.E.LUX
C) I.D.E.LUX FINANCES
- 11. Assemblée générale ordinaire A.I.O.M.S. des**
Arrondissements d'Arlon et de Virton du 17.12.2007 –
Approbation des points portés à l'ordre du jour
- 12. Convention de premier emploi – Demande de dispense**
- 13. Construction d'une tribune au terrain de football**
de Florenville – Approbation du projet – Fixation
du mode de passation du marché et du mode de
financement

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert

